

Liberté Égalité Fraternité



Décision: DAJ2023-322

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu le décret du 01 février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ2023-318

relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

## **DECIDE:**

Article 1:

Madame Valérie MAZEAU-WOYNAR est nommée directrice du département

des programmes stratégiques.

Article 2:

Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier

SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm à Madame Valérie MAZEAU-WOYNAR, directrice du département de programmes stratégiques, afin de signer dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents afférents aux

attributions dudit département.

Article 3:

La présente décision prend effet à compter du 1er juillet 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm